

De : Gauthey Valentine <valentine.gauthey@vd.ch>

Envoyé : jeudi, 5 décembre 2024 14:27

Cc : ucv_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>; Info DGAIC <info.dgaic@vd.ch>;

Lagniaz Jean-Charles <jean-charles.lagniaz@vd.ch>

Objet : FACTURATION | Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2024 selon répartition définitive

Destinataires de ce courriel :

- Toutes les communes vaudoises (prière de transférer ce message également à la bourse communale)
- En copie : préfectures de district, UCV, AdCV, DGAIC, C DGMR-MT

Aux Municipalités des communes du canton de Vaud :

Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; BLV 740.21)

Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2024 selon répartition définitive

Nous vous informons que la répartition de la participation financière des communes relative à la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional pour l'année 2024, établie et communiquée le 16 octobre 2024, a été arrêtée et devient exécutoire (cf. pièce jointe). Les factures vous seront envoyées par courrier postal dans les prochains jours.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

VALENTINE GAUTHEY
ÉCONOMISTE DES TRANSPORTS

Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
Division management des transports (DMT)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

Tél. +41 21 316 71 32

valentine.gauthey@vd.ch

VD.CH